



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-24655>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **25-24655**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-12727

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville De Limoges

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21870850100018

**Ville** : LIMOGES CEDEX 1

**Code postal** : 87031

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 87

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestation d'insertion sociale et professionnelle pour la réalisation d'entretien des berges de cours d'eau, de parcelles d'espaces naturels et de chemins de randonnées. Il s'agit de travaux forestiers, débroussaillage sélectif, entretien de clôtures agricoles par une équipe d'agents en réinsertion professionnelle et sociale

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 75231240

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents et l'émission de bons de commande dans les conditions du cahier des charges. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent les options (prestations similaires et reconductions)

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 04/03/2025 à 12h30, lire 14/03 /2025 à 12h30

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/03/2025**